

(d) Difficulté intrinsèque du français.

(e) Manque de méthode.

De telle sorte que le français n'est pas enseigné du tout dans plus de la moitié des endroits où il pourrait l'être, tandis que dans l'autre moitié on lui consacre en moyenne de une à deux heures par jour, souvent moins, lorsque en bien des endroits on pourrait lui consacrer la majeure partie du temps.

Cependant l'enseignement bilingue est nécessaire; le français est d'ordinaire la seule langue que lisent et comprennent les parents; c'est pour les enfants le premier véhicule des idées. L'enseignement du français doit donc précéder celui de l'anglais, ce qui favorisera l'éducation religieuse, car le catéchisme devient facile et pour la lettre et pour l'explication à l'enfant qui a commenté ses classes de français. Ajoutez que la perte de la langue entraîne souvent celle de la foi et aussi que l'homme qui sait les deux langues trouve les meilleurs positions.

Des difficultés d'ordre matériel empêchent souvent l'efficacité de l'enseignement bilingue, mais il y a aurait moyen d'améliorer la situation.

1° En s'efforçant de faire donner partout un cours primaire en français, comme la loi nous y autorise: l'étude de l'anglais viendra ensuite avec beaucoup plus d'efficacité.

2° En instruisant mieux les gens: (a) sur l'importance du français, surtout ceux des grands centres, moins nombreux et plus exposés, et en leur donnant partout du français du haut de la chaire de Vérité; (b) sur leur devoir de choisir des commissaires d'école de foi catholique et de langue française partout où c'est possible. Ces commissaires ont tout pouvoir sur l'école; donc des hommes de confiance et d'action pour ces charges.

Il faut mettre tout en œuvre pour se procurer des instituteurs bilingues, du dehors d'abord, et du dedans en fondant sans tarder une école normale bilingue avec ou sans l'aide du gouvernement.

3° En faisant donner des conférences sur ce sujet par de bons patriotes, bien renseignés, de façon à former l'opinion, à stimuler les énergies, à réveiller les apathiques et à diminuer le nombre des transfuges.

LES ECOLES PRIMAIRES ET LES ECOLES NORMALES, EN FRANCE, EN SUISSE ET EN BELGIQUE.

PREMIERE PARTIE—FRANCE

Les écoles normales primaires

V. — METHODE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous avons vu précédemment que depuis 1905, les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses des écoles normales de France consacrent les deux premières années du cours à la préparation du Brevet supérieur. C'est-à-dire, qu'en France, on *instruit* d'abord les futurs instituteurs, on leur donne une culture générale sérieuse, avant de les exercer à l'enseignement pratique. Notons néanmoins que pendant les deux premières années, les élèves sont admirablement préparés à une étude sérieuse de la pédagogie théorique. Le programme de *Psychologie appliquée à l'éducation* ci-haut cité en fait foi.

Les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses étant déjà pourvus du brevet *élémentaire*(1) en entrant à l'école normale, étudiant ensuite deux années entières en vue du brevet supérieur, ils sont bien préparés à recevoir une formation professionnelle, la troisième année du cours.

(1) Une classe préparatoire existe dans quelques écoles normales. Dans cette classe, les élèves se préparent au brevet élémentaire.